

Remarques pouvant être utiles à des Présidents d'ETIs de la part d'un expert en la composition des Conseils d'Administration ou de Surveillance

Comme depuis 6 ans, je relève actuellement la progression du nombre et des caractéristiques des administratrices au sein des Conseils de 400 sociétés cotées sur Euronext Paris, situation à fin juin.

[Après le CAC 40](#), je traite les compartiments B et C, Entreprises de Taille Intermédiaire, en commençant par les sociétés repérées comme en retard à fin juin 2015.

Deux constatations peuvent dès aujourd'hui être utiles aux Présidents concernés :

Peu des sociétés en retard à fin juin 2015 ont nommé des femmes alors que l'objectif légal est maintenant proche : première AG de 2017.

Plusieurs rapports annuels de sociétés avec des Conseils de 8 membres ou moins, cas fréquent pour des ETI's, mentionnent l'objectif de 40 %, alors qu'en fait **pour les conseils de 8 membres ou moins, il convient que la différence entre le nombre d'hommes et de femmes soit inférieur ou égal à deux.**

Ainsi, dans le cas de 4 hommes et d'une femme, il faudra nommer une nouvelle administratrice si le Conseil souhaite garder les 4 hommes.

Le 5 août 2016

Guy Le Péchon
Associé Gérant
Gouvernance & Structures
2 allée des Troènes
92330 SCEAUX
France
Voir profil sur [LinkedIn](#)
+33 6 16 31 07 15

